

2 4900 années
offertes à la société

3 Service citoyen pour
femmes et hommes

4 L'archéologie,
mais sans pinceau

6 La Session des jeunes
et le service civil

CIVIVA toujours mieux soutenue

De nouveaux membres ont été élus au comité lors de la dernière Assemblée annuelle des membres de CIVIVA. Soyez les bienvenus Rosmarie Quadranti, Ilias Pancharth et Philip Danuser.



Le comité de CIVIVA (d.g.a.d): Lukas Kuster, Philip Danuser, Alois Vontobel, Samuel Steiner, Lisa Mazzone, Rosmarie Quadranti, Stefano Giambioni, Piet Dörflinger (photo: G. Szyndler).

L'AM de CIVIVA du 12 mars était agendée au lendemain de l'attaque la plus absurde essuyée par le service civil à ce jour, à savoir les jérémiades du secrétaire général de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, qui prétendait manquer de candidats inaptes parce qu'un trop grand nombre de candidats aptes au service se décideraient pour le service civil, plus long, ou pour l'armée, plus courte. «20 minutes» s'est emparé de l'affaire en titrant que «les cantons s'attaquent au service civil», sans perdre un mot sur les directions cantonales de la santé ou de l'instruction publique, qui

partagent très probablement un autre avis. On reproche donc au service civil de proposer aux candidats potentiellement inaptes une alternative à la voie bleue. Ce qui ressemble à un canular n'est pourtant qu'une prémisse de tout ce que le service civil va encore devoir affronter. La réaction de CIVIVA ne s'est pas fait attendre et a été citée dans de nombreux médias.

Interventions rejetées

L'année 2017 avait déjà été marquée par des attaques haineuses compulsives contre le service civil. Certains politiciens bourgeois ne cessent de réclamer des mesures visant à

fragiliser le système de l'obligation de servir, l'égalité face à l'obligation de servir et le service civil. Pour l'heure toutes les interventions ont certes été rejetées ou suspendues, la dernière en date étant la motion de la CPS-CN pour une réduction de moitié des jours pris en compte lors d'un passage de l'armée au service civil. Toutefois, le plus dur reste à venir. Il était grand temps de consolider notre comité.

Nouveaux membres du comité

Nous avons le plaisir d'accueillir au comité Ilias Pancharth (excusé à l'AM), Rosmarie Quadranti et Philip Danuser. Pancharth est civiliste et s'engage depuis longtemps pour CIVIVA. Quadranti est Conseillère nationale PBD et membre de la Commission de la politique de sécurité. Elle était au service féminin de l'armée et membre de la protection civile. Danuser travaille pour l'établissement d'affectation du service civil « Verein Grünwerk: Mensch und Natur ». Rosmarie, Philip et Ilias, nous sommes heureux de vous accueillir, et profitons de l'occasion pour remercier aussi tout le reste du comité.

L'AM a permis de rendre compte du travail des groupes politique, civilistes et établissements d'affectation. Signalons encore l'allocution du responsable du service civil Christoph Hartmann, dans laquelle il a abordé sans détour les défis qui attendent le service civil cette année. Enfin, l'AM a accueilli la contribution du coprésident du forum de la Session des Jeunes Florian Schweri, venu témoigner du regard des jeunes sur le service civil (voir en page 6). Son constat: L'obligation de servir doit s'adapter aux mutations de la société, et non l'inverse.

Nicola Goepfert, secrétaire général
Gregor Szyndler, rédacteur en chef LMC

Editorial

La plus grande des victoires



Lisa Mazzone, co-présidente de CIVIVA.

Dix pourcent, c'est l'augmentation du nombre d'admissions au service civil en 2017 par rapport à l'année précédente, alors que le nombre d'établissements dans

lesquelles des civilistes sont à l'oeuvre a déjà franchi la barre des 5000. Plus ses détracteurs s'époumonent pour critiquer le service civil et plus ils semblent en faire la publicité, portant à la connaissance d'une audience toujours plus vaste son existence.

L'année dernière, 1,8 million de jours a été réalisé, en particulier dans les domaines prioritaires que sont la santé, le social ou l'environnement. Mis bout à bout, cela représente plus de 4900 années offertes à la société par les jeunes Suisses, alors que le vieillissement de la population ou la conciliation entre vies de famille et professionnelle posent des défis auxquels l'économie ne parvient pas à répondre. Le parlement a d'ailleurs récemment ajouté l'instruction publique à ses domaines d'activité, apportant une réponse aux besoins d'encadrement dans les écoles. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pé-

nurie de personnel qualifié, afin d'étendre les possibilités pour les parents de poursuivre leur vie active.

Pourtant, pas de remerciements publics pour ces jeunes engagés, mais un discours qui s'approche de la réprobation. Le Conseil fédéral reprend désormais à son compte le refrain des représentants de l'armée, en affirmant que « le service civil aurait un impact négatif sur les effectifs de l'armée » et en annonçant qu'il souhaite « réduire substantiellement le nombre des admissions ». On n'apprécie donc pas le service civil en fonction de ce qu'il apporte au bien commun, mais toujours dans la perspective de l'armée. Ce discours ne résiste pas longtemps aux faits. Non seulement les civilistes sont d'ores et déjà sanctionnés pour avoir objecté, puisqu'ils doivent effectuer une durée de service plus longue, mais le nombre de civilistes, en proportion des nombreux jeunes orientés vers la voie bleue (34 % des conscrits lors du recrutement en 2016), est également faible. Ce qui laisse penser que si le service civil est la cible privilégiée, c'est qu'il contraint l'armée à des questionnements ontologiques : son adhésion dans la population et son sens dans le parcours des jeunes aujourd'hui. « La victoire sur soi est la plus grande des victoires », disait Platon. Une source d'inspiration pour l'armée?

Contact

Genève: CIVIVA fédération service civil suisse, c/o Nicola Goepfert, 8000 Zurich, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch, Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: détails sous www.civiva.ch/2/conseil

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de mars 2018; 30. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Piet Dörflinger, Nicola Goepfert, Gregor Szyndler, Alois Vontobel

Traduction: Lisa Mazzone, Noémie Roten, Florian Schweri, Gideon Urbach

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

CIVIVA fait parler d'elle

Ce n'est pas facile de garder une vue d'ensemble des allocutions, des parutions d'articles et des interviews de membres CIVIVA. Nous avons donc rassemblé ces séquences sur notre page de Facebook.

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Revaloriser le service à la communauté

Un service citoyen destiné aux femmes et aux hommes aurait le mérite de prendre l'évolution sociale en compte. Un essai par Noémie Roten.

Un mode de vie plus individualiste, une pression professionnelle accrue et l'érosion des liens sociaux traditionnels mettent le système de milice sous pression. Ces évolutions ont pour effet que de moins en moins de citoyens s'engagent dans le système de milice. L'armée est aussi touchée par ce phénomène. En effet, seuls 40% des 89'000 jeunes âgés de 18 ans que comptait la population résidente permanente en Suisse en 2015 sont concernés par l'obligation de servir (à savoir 36'100 hommes de nationalité suisse). Avec un taux d'aptitude de 65%, seuls environ 23'000 ont finalement été recrutés. Si on rapporte ce chiffre à toute la cohorte alors âgée de 18 ans (y compris les femmes et les étrangers résidents permanents), cela correspond à une proportion de 25%. En fin de compte, seul un jeune sur quatre est donc appelé à servir. L'exemption de service passant pour la règle et l'accomplissement du service pour l'exception, cette minorité appelée à servir se retrouve en proie à une distorsion de la concurrence sur le marché du travail au profit de la majorité n'effectuant pas de service. Outre les hommes libérés de leurs obligations, il s'agit là des femmes et des étrangers résidents permanents.

Plus en adéquation avec la société

Avec la globalisation, la concurrence sur le marché du travail s'est accrue, en particulier dans les secteurs employant de la main d'œuvre qualifiée. Certaines entreprises – plus actives sur les marchés internationaux – font parfois preuve de réticence par rapport à l'obligation de servir. Un exemple ayant suscité un tollé dans les milieux militaires à Genève est celui de la mise au concours d'un poste par une entreprise qui excluait explicitement les candidatures des jeunes hommes encore astreints au service militaire. Il faut bien avouer que du point de vue de ces entreprises, déjà confrontées à un coût de main-d'œuvre plus élevée en Suisse, il peut être tentant de se tourner vers des candidats pas (ou plus) astreints au service ; surtout lorsque l'on sait que 60% n'auront jamais à s'acquitter d'une quelconque obligation militaire.

Au travers de l'abaissement de l'âge limite de l'obligation de servir à 34 ans, ce sont surtout les plus jeunes conscrits qui se

voient confrontés à des désavantages sur le marché du travail. Leur propension à tourner le dos au service militaire s'en voit peut-être même renforcée. Qui pourrait les en blâmer ? En novembre 2017, le Conseil fédé-

« À la place de jeter la pierre au service civil, on ferait mieux de réfléchir à une vraie réforme de l'obligation de servir. »

ral a approuvé plusieurs mesures visant à durcir les conditions d'admission au service civil et à réduire le nombre de requérants ayant terminé l'école de recrues. Afin de « garantir à long terme les effectifs de l'armée », le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a été chargé d'élaborer un projet de révision de la loi sur le service civil d'ici à l'automne 2018. Le service civil est accusé de toutes parts de faire de la concurrence déloyale à l'armée. Mais à la place de jeter la pierre au service civil on ferait mieux de réfléchir à une vraie réforme de l'obligation de servir, plus en adéquation avec la société moderne.

Service à la communauté

C'est là où l'idée d'un service citoyen prend tout son sens. La proposition d'Avenir Suisse consiste à remplacer le modèle d'obligation de servir d'aujourd'hui par un service citoyen universel incluant tous les Suisses, les Suissesses, ainsi que les étrangers résidents permanents. Les domaines de service se verraient étendus et engloberaient, outre le service au sein de l'armée – dont les effectifs pourraient être garantis –, le service de protection civile, et un service à la communauté, incluant notamment les pompiers volontaires ou divers mandats politiques. Les 200 à 260 jours de service pourraient être effectués entre 20 à 45 ans ou de 20 à 70 ans de manière à mieux répartir la charge relative à la sécurité du pays entre les générations. L'instauration d'un tel service citoyen aurait l'avantage de mettre fin à la stigmatisation des civilistes vis-à-vis des militaires. Il ne s'agirait plus de « rendre l'armée plus attractive » ni de « dévaloriser le service civil par rapport à l'armée » mais de revaloriser un service à la communauté.

Le modèle de l'obligation de servir tel que conçu aujourd'hui autorise certes aux femmes volontaires de servir dans l'armée – en 2017, elles étaient quand même 1152 – mais leur entrave l'accès au service civil.

En effet, le service civil n'est accessible qu'aux personnes déclarées aptes au service militaire. Or les femmes n'accèdent au service militaire que sur une base volontaire. Pour être admise au service civil, une femme devrait ainsi dans un premier temps se porter volontaire au service militaire, puis apporter

la preuve qu'elle ne peut pas concilier le service militaire avec sa conscience – une approche quelque peu schizophrénique. Cette entrave à l'accès des femmes au service civil (dominé presque exclusivement par des hommes) ne se justifie plus à une époque où la répartition traditionnelle des rôles est devenue obsolète. Un service citoyen destiné aux femmes et hommes aurait le mérite de prendre cette évolution sociale enfin en compte.

« Idée suisse de l'État »

Pour finir, ce nouveau modèle profiterait aussi à l'armée suisse en étendant considérablement le bassin de recrutement et en remettant l'accent sur les compétences spécifiques du personnel. Ainsi les profils les plus adaptés pour chaque poste à pourvoir pourraient être sélectionnés, indépendamment de l'âge ou du sexe du candidat.

La création d'un service citoyen redonnerait un souffle à l'esprit de milice ; cette « idée suisse de l'État » qui suppose une participation active des citoyens aux affaires publiques et requiert de leur part une conscience aiguë de leurs responsabilités, ainsi qu'un engagement pour le bien commun. Un système de milice impliquant activement tous les citoyens – homme ou femme – à tous les échelons de la société, assure le bon fonctionnement de la démocratie directe et constitue le fondement de la cohésion nationale.

À propos de l'autrice

Noémie Roten est Researcher chez Avenir Suisse. Elle est soldat et vice-présidente de Servicecitoyen.ch, une association promouvant l'introduction d'un service citoyen.

Déposer des trésors dans des classeurs et des dossiers

En parlant d'archéologie, la plupart des gens s'imaginent plus facilement les aventures d'Indiana Jones que les étagères sans fin des archives cantonales. Nicola Leiseder raconte son engagement au sein de l'archéologie cantonale de Soleure.

« Oh cool, tu déterres des dinosaures ? » – « As-tu déjà trouvé de l'or ? » Telles sont les réactions les plus courantes lorsque j'explique que j'ai étudié l'archéologie et que j'accomplis mon service civil au sein de l'archéologie cantonale de Soleure. Une représentation romantique : dans la boue avec un pinceau en main déterrants des trésors du passé qui pourront ensuite être admirés dans un musée. Le travail qui se cache derrière ces processus ne sont que rarement pris au sérieux. En fait la majeure partie du travail archéologique se fait dans un bureau. Et je réalise justement ce travail en ce moment avec mon affectation.

Le canton de Soleure possède un riche passé archéologique : dans presque chaque commune se trouvent des traces des humains qui nous ont précédé, que ce soit des outils en pierre, des épées, des restes d'habitats ou des tombes avec leur contenu ... Toutes ces découvertes et résultats ne doivent pas seulement être déterrés mais d'abord localisés une première fois, puis documentés et archivés. Avec cela s'impose une quantité de moyens de description. Non seulement chaque découverte, mais aussi chaque site reçoit un numéro, des coordonnées, une datation approximative, etc. Ces données doivent être saisies de manière digitale et analogique; à cela s'ajoute la littérature liée aux trouvailles et aux sites, les notices et rapports rédigés par des archéologues ainsi que d'éventuelles photos. Tout cela est soigneusement rangé dans des classeurs et des dossiers.

Particulièrement captivant

C'est là qu'intervient mon service civil. J'ai donc pu, au début de mon service, comparer les indications littéraires dans les dossiers physiques des communes avec les données contenues dans la base de données, et ainsi, le cas échéant, la compléter. Il s'agissait dans le même temps de lire attentivement ces textes afin d'identifier ceux qui n'ont pas encore été traités – cela pourrait être ponctuellement utile dans le cas de construction ou de fouilles futures.

Cela fut particulièrement captivant dans des textes anciens car ils contenaient, en plus des indications archéologiques, de nombreuses légendes et anecdotes historiques locales. Et donc, je connais maintenant mieux Soleure que mon propre canton d'origine !



L'archéologie, mais sans pinceau : Nicolas Leiseder sur les traces du passé (photo: MAD).

Ce type de travaux bureaucratiques ont composé l'essentiel de mon engagement. En plus des dossiers, j'avais à m'occuper de la documentation des découvertes de silex ou je devais comparer la carte archéologique du canton de Soleure avec le relevé en ligne des tranchées de la fortification Hauenstein. À cela s'ajoutait des tâches banals mais particulièrement importantes : enregistrer les nouveaux livres pour la bibliothèque; les livres éliminés devaient être évacués; lorsqu'une vitrine devait être transportée pour une prochaine exposition, je devais parfois donner un coup de main; les signes et illustrations archéologiques devaient être scannés; ou il m'arrivait de rejoindre le secrétariat pour y prendre les appels, lorsque personne d'autre n'était là. Cet engagement m'a permis dans son ensemble d'accumuler une expérience variée et de qualité pour mon avenir professionnel, en complétant mes études théoriques.

Mon engagement – et en particulier mon service civil – vont hélas toucher à leur fin d'ici quelques semaines. J'aurai volontiers fait un service plus long, mais j'ai initialement fait l'école de recrues et quelques cours de répétition au sein des grenadiers à Isonne, me décidant assez tardivement à rejoindre le service civil. Le service militaire en tant que grenadier était intéressant, mais je n'étais et ne suis pas vraiment com-

patible avec le service militaire : tant les rapports que la hiérarchie, ajoutés à l'aspect de violence institutionnalisée, ne me laissent pas que des souvenirs positifs. Cependant pendant quelques années j'ai considéré par fierté que je ne voulais pas simplement arrêter ce que j'avais atteint. Je suis par contre très heureux de m'être décidé à changer vers ce qui est la solution juste pour moi – et aussi pour l'armée. J'espère simplement que les prochaines générations continueront à pouvoir effectuer ce changement sans se retrouver sous la suspicion généralisée de paresse et donc pénalisés – précisément si la décision de changement apparaît seulement tardivement.

Ils se trompent de cible

Parfois, nous avons besoin de plus de temps pour faire des choix difficiles et en tirer les conséquences. Les personnes qui veulent ajouter des difficultés supplémentaires sur ce chemin en ne prenant en compte que la moitié des jours de service déjà effectués, soit le projet actuellement discuté, se trompent de cible. Dans mon cas une telle punition aurait compromis mon avenir immédiat et m'aurait donc obligé à rester dans l'armée : démotivé et en sachant pertinemment ne pas y être à ma place. Je ne pense pas que cela puisse être dans l'intérêt de l'armée.

Nicola Leiseder

Brèves

«Du temps de l'examen de conscience»

La médiathèque de la chaîne de télévision allemande ARD contient un documentaire très informatif intitulé «Als das Gewissen geprüft wurde». Le film décrit la situation des objecteurs en RFA et en RDA dans les décennies 1970 et 1980. L'écart entre la loi fondamentale de RFA («Nul ne peut être forcé au service militaire armé contre sa conscience») et la réalité était énorme. Il n'était pas rare que d'anciens juges national-socialistes siègent dans les commissions chargées de l'examen de conscience. La RDA pour sa part n'avait pas de service civil. Les hommes voulant servir sans arme étaient affectés dans les unités de construction de l'Armée populaire nationale. Le documentaire observe un soldat de la construction en RDA, un objecteur et un objecteur total. Malgré l'abolition de l'obligation de servir, la conclusion du film est peu réjouissante: certes, plus personne n'est enrôlé de force aujourd'hui. Mais quinze part sous les drapeaux avant de changer d'avis pour des raisons de conscience se retrouve dans une machine à remonter le temps: «le Russe» d'autrefois est devenu «l'EI», mais tout le reste est inchangé. Pour quand un documentaire semblable en Suisse? (gs)

Première réunion CIVIVA informelle

La première réunion CIVIVA informelle a eu lieu le 22 février 2018 à Zurich. Nous nous sommes réunis dans la Maison de la paix pour boire un coup et pour des échanges de points de vue. Notre rencontre a débuté en cuisine, avant de se poursuivre dans la pièce voisine en raison de l'affluence.

L'assemblée, composée de représentants de CIVIVA, d'ex-soldats, de civilistes actuels et d'une femme soldat, s'est réunie pendant plus de quatre heures pour échanger des souvenirs de l'examen de conscience, diverses expériences vécues en cours de répétition et des observations sur l'état d'avancement de l'engagement bénévole. Nous avons discuté de l'égalité face à l'obligation de servir et des moyens de la renforcer.

En fin de soirée, tout le monde était d'avis qu'il est important d'organiser d'autres rencontres de ce type, si possible dans différentes villes et régions linguistiques. Ton soutien est le bienvenu. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à: gregor.szynkler@civiva.ch. Les dates des prochaines rencontres seront communiquées à temps. (gs)

L'avenir de l'obligation de servir

Dans la série de discussions «Basel im Gespräch», le secrétaire général de CIVIVA Nicolas Goepfert, la conseillère nationale socialiste Priska Seiler Graf (CPS-CN), le commandant de corps Daniel Baumgartner (chef du commandement de l'Instruction de l'Armée suisse) et le journaliste et membre de la Société des officiers Christian Keller se sont rencontrés le 27 février dernier pour discuter de l'avenir de l'obligation de servir. Le journaliste du «Basler Zeitung» brandissait la hache de la guerre froide, quant à Baumgartner, il a tout bonnement déclaré: «Si mon fils devait une fois faire du service civil, on aura un problème tous les deux.» Goepfert et Seiler Graf n'éprouvaient quant à eux aucun problème face aux deux hommes et, comme d'ailleurs le prêtre, journaliste et modérateur de la rencontre Frank Lorenz, ont refusé de glisser vers une rhétorique de rivalité entre le service civil et l'armée. Malheureusement, les membres de l'armée n'ont pas su en faire autant: ils se sont donc illustrés une nouvelle fois en fraction d'objecteurs à la discussion qui, sous un grondement verbal stérile, se déroberent à leurs responsabilités face à l'évolution de l'obligation de servir. (gs)

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)

L'organe d'exécution se lance – bon vent sur les réseaux sociaux !

Au début de l'année, l'organe d'exécution a fait son entrée dans le monde des médias sociaux. Le point sur les nouveautés.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

Le 18 janvier 2018, tout était prêt: les cales étaient pleines, les voiles prêtes à être tendues. Le bateau pouvait appareiller. Le cœur plein d'espoir, de crainte et d'une certaine curiosité, l'équipage s'est lancé sur le vaste océan digital. L'organe d'exécution avait fait son entrée dans le monde des médias sociaux.

Il intervient désormais sur trois médias, à commencer par Twitter. Sur le compte de l'organe d'exécution (@ZIVI_CH) apparaissent «le chiffre du mois», des annonces d'articles parus sur le blog et des nouvelles.

Comptes rendus personnels

Parallèlement, la page d'accueil du site internet, www.zivi.admin.ch, a fait peau neuve. Elle met en évidence le nouveau blog, dans lequel l'organe d'exécution traite des sujets techniques très variés. Il y publie aussi des comptes rendus personnels et des nouvelles. Notamment, en ce dé-

Zoom

but d'année, une série d'articles sur les objectifs légaux du service civil et leur mise en œuvre concrète. Le blog s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations techniques sur le service civil. Il offre également la possibilité d'approfondir le sujet en proposant des liens vers des articles sur le service civil parus dans d'autres médias.

La page d'accueil est désormais dotée d'un encadré «Zoom», vitrine du site, qui

présente les contenus importants du site. Certaines questions directement liées à l'exécution peuvent rester longtemps d'actualité: qu'est-ce que l'égalité face aux obligations militaires? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau depuis le 1er janvier 2018? Les nouveaux moyens de communication sont destinés aux établissements d'affectation, aux médias et aux personnes intéressées par le service civil. Par contre, ce sont toujours les centres régionaux qui ré-

pondent directement aux questions des civilistes concernant les affectations, ces dernières n'étant pas abordées sur ces plateformes.

Contre vents et marées !

Du point de vue de la communication, les temps qui viennent seront passionnants pour l'organe d'exécution. Enfin, la règle est la suivante: le bateau de l'organe d'exécution poursuivra son voyage, contre vents et marées s'il le faut!

Question au Docteur Civiva

Nous sommes une association qui soutient les migrants et requérants d'asile avec des cours de langue et d'intégration gratuits. Dernièrement, la demande pour les prestations de nos collaborateurs et de nos aides bénévoles a fortement augmenté et nous ne sommes plus en mesure d'y faire face. L'un des nos volontaires a donc proposé d'envisager l'aide de civilistes. Comment faudrait-il procéder pour que notre association puisse engager des civilistes?

Les civilistes ne peuvent intervenir que pour l'intérêt public. Pour pouvoir engager des civilistes, votre association et le poste de civiliste envisagé doivent remplir certaines conditions. Il faut essentiellement pouvoir démontrer que votre établissement est d'utilité publique, sans but lucratif et qu'un civiliste pourrait travailler chez vous dans l'un des domaines d'affectation reconnus.

Dans un premier temps, vous devez obtenir de l'autorité du service civil le statut d'établissement d'affectation. Votre poste de civiliste doit ensuite être accepté. Le site web de l'autorité du service civil (zivi.admin.ch) contient toutes les informations utiles à ce sujet sous l'onglet «Devenir un établissement d'affectation». L'autorité compétente est là pour vous aider dans ces démarches. Une fois votre établissement reconnu et votre poste de civiliste accepté, celui-ci est proposé en ligne à tous les civilistes intéressés. Ces derniers s'adresseront ensuite à vous, qui pourrez choisir le candidat correspondant le mieux à vos exigences.

Notez aussi qu'un civiliste va générer des coûts pour votre association sous la forme d'une contribution versée à la Confédération, de frais de nourriture et de logement, et d'un argent de poche versé au civiliste. Là aussi, toutes les informations importantes sont disponibles sur zivi.admin.ch.

Piet Dörfli

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch

Carte Blanche

S'engager et discuter

En 1991, la Session des jeunes travaillait sur le thème du service civil pour la première fois. Sa position actuelle sur le sujet nous est présentée par *Florian Schweri*.

Quelle est la position de la Session des jeunes à propos du service civil ?

Toutes les revendications adoptées par la Session des jeunes sur le thème du service civil ou de l'obligation de servir ont été dans la direction : d'une meilleure coordination entre les obligations et la vie civile (2013), de l'égalité entre le service civil et militaire quant à la durée et à l'accès au service (2013), du libre choix entre service militaire et civil (1991) et de la possibilité d'accomplir le service civil pour les personnes inaptes à l'armée (2013). Actuellement, un vote en ligne est en cours pour définir les sujets de la Session 2018. Nous ne savons donc pas encore quels seront ceux finalement retenus mais il y a de fortes chances que le thème général de l'obligation de servir soit rediscuté.

Y a-t-il une unité au sein de la Session sur ce thème ?

Les pétitions sur le service civil ont toujours été adoptées avec une large majorité (166:42 en 1991 ; 167:1 en 2011 ; 138:22 et 125:41 en 2013). On peut dire qu'au final, la Session propose des revendications qui rassemblent les jeunes ... ce qui ne signifie pas que les débats n'ont pas été difficiles pour y arriver.

Comment les participants à la Session voient-ils le système de l'obligation de servir ?

Je crois que le système même d'une obligation de servir n'est pas fondamentalement remis en question par les participants. Ce sont surtout la forme de cette obligation et son impact sur la vie sociale, les études ou le travail qui sont critiqués. À part en 2005, lorsque nous avons demandé l'abolition de l'armée, l'introduction et les adaptations de la forme du service civil ont toujours été demandées en complément à l'armée.

Quelle est l'opinion de la Session par rapport au durcissement des conditions d'accès au service civil ?

La Session des jeunes a toujours demandé depuis 1991 l'égalité de traitement et d'accès au service civil par rapport au service militaire. Les propositions visant à réduire l'attractivité du service civil, que certains considèrent comme trop forte, ne vont pas dans ce sens. En 2013, la Session des jeunes avait formulé des propositions pour le

groupe de travail sur l'obligation de servir. Ce groupe de réflexion a rendu son rapport en 2016 et le thème sera vraisemblablement rediscuté en novembre, lors de la Session 2018.

Que devrait faire CIVIVA pour être visible auprès des jeunes ?

De manière générale, les organisations qui défendent les intérêts de certains groupes de personnes, dans le domaine du service civil ou autre, devraient mettre en avant les services qu'elles peuvent offrir à leurs membres et se positionner comme actrices dans leur domaine. La communication, axée ici sur les jeunes, est importante pour partager les informations et permettre à chaque civiliste d'être informé de l'existence de la fédération.

As-tu une vision quant à la façon dont devrait se présenter l'obligation de servir dans 20 ans ?

Je pense que le modèle de l'obligation de servir doit se développer dans le sens d'une égalité totale entre les différentes formes de service. Ces dernières doivent s'adapter aux capacités physiques et psychiques de chacun car servir son pays ne signifie pas forcément porter un fusil et s'entraîner à tirer. L'engagement civil (service civil ou bénévolat dans les associations par exemple) sont aussi des formes de service à la nation. L'obligation de servir devrait également s'adapter aux réalités de la vie. Aujourd'hui, il devient difficile de mettre ses études ou son travail entre parenthèses pour effectuer une école de recrue ou un cours de répétition. Ce modèle n'est plus du tout adapté aux vies sociale et professionnelle actuelles. Le service devrait aussi devenir plus attractif, par exemple en participant à la formation suivie en dehors de l'armée.



Florian Schweri est co-président du Forum de la Session fédérale des jeunes. Il s'engage dans plusieurs organisations au niveau local. (Photo: MAD)